

NOTE

Expéditeur : *Président du
Directoire*

**INTERIM DE JÉRÔME BREVART,
CHEF DU SERVICE ATELIERS ET DRAGAGES**

Destinataire(s) : *Tous
services - Extérieur*

16/12/2020

CONSIDERANT :

- La décision DRH n°2019-606 du 5 février 2020,

Durant l'absence de Jérôme BREVART, Chef du Service Ateliers et Dragages, et par dérogation à l'annexe de la décision susvisée qui concerne ce Service, l'intérim sera assuré, pour la période du 21 au 24 décembre 2020 inclus, par :

- M. Antoine TANCRE, pour le Centre Exploitation Dragages, pour le Pôle Comptabilité/Achats/Marchés (les 21 et 22 décembre 2020) et pour le Centre de Réparation Navale (intérim administratif),
- M. Damien DECULTOT, pour le Centre Armement,
- M. Stephen MASSIF, pour le Pôle Comptabilité/Achats/Marchés (les 23 et 24 décembre 2020),
- M. Francis DUPUIS assisté de Laurent GIRAULT, pour le Centre de Réparation Navale (intérim fonctionnel).

A l'effet de signer les documents visés par la présente décision.

Celle-ci prend effet à compter de sa publication par voie d'inscription dans le registre mis à la disposition du public au siège du Grand Port Maritime de Rouen et par voie électronique sur le site internet du Port de Rouen.

A compter de sa publication, elle peut être contestée devant le Tribunal administratif de Rouen pendant un délai de deux mois.

Le Président du Directoire

